

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant une demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle située sur la commune de Mulsanne, en vue de la construction de logements individuels locatifs, suite à la demande présentée par Sarthe-Habitat, propriétaire de la parcelle.

Par arrêté du 9 janvier 2017, la Préfète de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur la demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle située sur la commune de Mulsanne, en vue de la construction de logements individuels locatifs, suite à la demande présentée par Sarthe-Habitat, propriétaire de la parcelle.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 10 janvier 2017 au 24 janvier 2017 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2017 » ;

- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant le défrichement, éventuellement amendé, sera soumis à la signature de la préfète de la Sarthe.